

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

en date du 22 Juin 2004

**EXTRAIT**

*Président*, Monsieur Jean-Jacques SCHERCHEN.

*Présents* : Mesdames COUENNAUX, JEANNERET, GROPMAN, BOURGY, MEUNIER, ANTONETTI, AVERLANT, Mademoiselle LE BOUGEANT, Messieurs SCHERCHEN, POISSON, PELLARDIS, DEMAREST, LEVEQUE, PERRIER, BERTIN, CLOUARD, FOUILLET, LEVEILLE, BOISSARD, HAMON, COLLIN, JACQUIN, GAMACHE.

Formant la majorité des membres en exercice.

*Absents* : Mesdames BEGUE-DERIMER (pouvoir à M. SCHERCHEN), BRASSEUR (pouvoir à Mme GROPMAN), BABONNEAU (pouvoir à Mme BOURGY), Messieurs JESBAC (pouvoir à M. CLOUARD), PRIVAT (pouvoir à Mme JEANNERET), DE SAINT ETIENNE (pouvoir à M. DEMAREST).

*Secrétaire* : Monsieur POISSON.

En préambule, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les gens du voyage installés sur l'espace des Garences ont quitté les lieux le jeudi 17 juin 2004 pour se rendre sur l'allée des Marronniers après un accord entre ces personnes et la mairie. Lors de leur installation initiale, les services municipaux ont immédiatement engagé une procédure d'expulsion auprès du Tribunal de Grande Instance d'Evry. Notre demande a été déboutée car la commune n'établit pas son impossibilité de choisir un autre lieu pour organiser les festivités des 18 - 19 et 20 juin 2004. Le Tribunal a autorisé les gens du voyage à s'installer sur la commune jusqu'au 16 juillet 2004.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**EST APPELE** à donner un avis sur la proposition de rédaction du Projet d'Aménagement du Développement Durable (PADD),

**VOTE** les orientations suivantes sur chacun des thèmes abordés :

### Thème n° 1 - Développement maîtrisé limité.

Evolution de la population à 7000/7200 habitants sur 15 ans dans les zones à urbaniser déjà définies et dans une programmation maîtrisée par la politique municipale.

### Thème n° 2 - Protéger les patrimoines paysager et bâti.

#### a) Paysager

Protection des espaces naturels par une intervention forte de l'Agence Régionale des Espaces Verts. Les zones NC – NB rue du Perray sont intégrées dans cette protection. Eventualité d'un classement du site du Champ de Bataille.

#### b) Bâti

Marquer la volonté de réhabilitation du patrimoine bâti et ouvrir à un type d'urbanisation diversifiée.

Thème 3 - Créer une centralité à Longpont sur Orge par un centre élargi renforcé, à savoir : un aménagement renforçant le Centre depuis les Villarceaux jusqu'au chemin du Champ de Bataille avec des équipements, des commerces et des logements.

### Thème n° 4 - Une constructibilité limitée.

Un consensus apparaît sur les zones maintenues en habitat. La zone 2 NA est confirmée comme restant ouverte à la construction à terme, après une décision du Conseil Municipal et sous réserve d'une possibilité d'intervention de la commune sur le plan foncier.

### Thème n° 5 – Un développement économique à assurer.

En complément des autres sites, il a été réaffirmé de créer une zone économique le long de la Francilienne liée à la réalisation d'un barreau entre la RD 46 et cet axe.

### Thème n° 6 – La circulation et les déplacements.

L'élaboration d'un Plan de Déplacement Urbain (PDU) à partir des orientations définies dans le PADD a été proposée.